



## Litige avec expert après un sinistre auto

-----  
Par zoizillon

Bonjour,

Je suis actuellement en désaccord avec la décision de l'expert automobile qui veut mettre mon véhicule VEI.

Je lui ai fourni des annonces avec un prix 2 fois supérieur à ce qu'il veut m'en donner.

Il estime les réparations à 2871 TTC et la valeur de mon véhicule à 2000 TTC.

Il a refusé d'inclure des factures récentes (2000 TTC) de réparation à sa première estimation.

Ensuite, à force d'insister il me les a pris en compte.

Sa nouvelle estimation est passée à 2650 TTC.

Pour info la cote de mon véhicule avec le kilométrage actuel sur le site de la centrale est de 4400 TTC. Les réparations effectuées : Embrayage neuf, Récepteur Hydraulique Neuf, Roulements de boîtes de vitesse neufs.

Il applique une vétusté sur ces réparations. Je me suis renseigné et la vétusté ne s'applique uniquement sur les pièces d'usure régulière (Plaquette et disque de frein, pneus ...etc).

Par conséquent ne peut s'appliquer sur ces réparations.

La situation est bloquée et mon assureur refuse de défendre mon dossier.

Que doit-je faire ?

Cordialement